



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-142934>

Département(s) de publication : **30, 34**

Annonce n° **25-142934**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-106898

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20002298600026

Ville : Saint Mathieu de Trévières

Code postal : 34270

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30, 34

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : MISE SOUS PLIS ET AFFRANCHISSEMENT DE FACTURES ET COURRIERS

Code CPV principal - Descripteur principal : 64120000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, souhaite mettre en place un marché de mise sous pli et affranchissement des factures et courriers à adresser aux abonnés aux services d'eau potable et d'assainissement en régie. Le service clientèle de la Régie des eaux de la CCGPSL, qui procède à la facturation des services d'eau potable et d'assainissement pour les abonnés des communes en régie, émet des factures avec le logiciel OMEGA-JVS, et divers courriers au format dématérialisés (pdf.). Le prestataire devra : • Imprimer ces courriers et factures ; • Les mettre sous plis et les affranchir. • Les mettre en poste. Les principales missions de mise sous pli et affranchissement confiées dans le cadre du contrat sont les suivantes : • 10 000 abonnés mensualisés : soit 10 000 factures par an (envoi Nov-Janv); • 10 000 abonnés non mensualisés, soit 20 000 factures par an (10 000 en Avril – Juin et 10 000 en Nov-Janv) • Environ 100 factures mensuelles diverses et variées. • D'éventuels envois en masse de courriers et de notes d'information. Un courrier (ou pli) peut contenir un à plusieurs feuillets. Un feuillet est imprimé en recto (une page) ou en recto/verso (deux pages), couleurs ou noir et blanc. Ces flux sont envoyés en acheminement simple (pas de recommandé).

Critères d'attribution : Critère 1/Prix (apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif estimatif sur commande fictive non fournit servant de comparatif des offres. L'acheteur public a préétabli un devis masqué, dont les candidats ne peuvent avoir communication. Les prix unitaires de chaque offre seront appliqués aux prestations et quantités indiquées dans le devis masqué)/55 Le calcul de la note obtenue se fera suivant la formule : (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix). Critère 2/Valeur technique appréciée au regard du cadre de réponse technique (CRT) et détaillant obligatoirement les sous critères/40 Sous-critère 2.1 Méthodes et moyens proposés pour l'exécution de chaque prestation y compris du pré requis permettant de répondre aux engagements de service demandés au CCTP/15 Sous-critère 2.2 Dispositions proposées pour la maîtrise de la qualité, démarche de management selon la norme ISO/IEC 27001 – Sécurité de l'Information, et modalités de restitution du suivi de l'exécution du marché et notamment pour respecter l'intégrité des données/10 Sous-critère 2.3 Dispositions proposées pour la gestion des incidents et moyens mis en œuvre pour assurer la continuité du service/15 Critère 3 Environnement et développement durable (appréciée au regard de mémoire technique fournit par le candidat) : description des mesures et modes opératoires mis en place pour favoriser le développement durable dans le cadre de la prestation/5

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'accord cadre a été attribué à la société CORUS - 284 ROUTE DES VERNES PRINGY- 74 370 ANNECY pour un montant minimum annuel de 2 000,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 100 000,00 € HT pour la période initiale de l'accord cadre. Les procédures de recours sont précisées à l'article 8.2 du Règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/12/2025